



BONNE ROUTE



Membre de la Prévention Routière
Affilié à l'ATC

2^{ème} semestre 2011

Automobile Club Tout Public

Les infos du siège

Amis adhérents,

Bonne nouvelle! La cotisation 2012 reste inchangée et pour ceux qui avaient la Protection Juridique Vie Privée, elle baisse! La gestion saine et rigoureuse du club nous permettra nous l'espérons de faire face aux augmentations régulières des charges de fonctionnement.

Dans un esprit d'équité, tous les véhicules (véhicules anciens, véhicules neufs immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2012 et véhicules ayant un contrat d'entretien) bénéficieront tous les 2 ans d'un remboursement du contrôle technique ou l'équivalent, correspondant à l'ancienneté de l'adhérent. C'est notre volonté d'être à votre écoute et vous satisfaire.

Les 26, 27 et 28 mai se déroulera notre Assemblée Générale dans le cadre d'un séjour familial à St Pair sur Mer au village de vacances « Port des Iles ». Nul doute que vous apprécierez ce lieu agréable face à la mer.

Recevez nos amitiés les plus sincères et nos meilleurs vœux pour 2012.

Les membres du Conseil d'Administration

La permanence est assurée au siège de Lille par les membres dirigeants. En l'absence de ceux-ci, laissez un message sur le répondeur avec vos coordonnées, ils vous rappelleront.

Tel : 03.20.06.87.65 Mail : autoclubactp@gmail.com

La vie des sections

SECTION DE MANTES :

Le 10/09 nous avons participé au forum des associations de Mantes La Ville avec la tenue d'un stand pour promouvoir notre section. Nous avons en charge également la buvette et la restauration à la grande satisfaction des élus et responsables municipaux.

Le lendemain, les membres du bureau étaient de nouveau sur la brèche pour veiller au bon déroulement de la journée pêche. Une cinquantaine de participants dont 29 pêcheurs au concours, ont contribué à la réussite malgré le temps incertain.

Pour clore cette année en beauté, 47 inscrits avides de distraction ont effectué la sortie au cabaret parisien "l'âne qui rit". Il ne fut pas le seul....

Rendez-vous le 22 janvier pour l'assemblée générale de notre section.

SECTION DE CHAMBLY :

C'est devenu une habitude, tous les ans la section de Chambly fait la une de la presse locale en organisant une soirée révision du code de la route. Le 18 octobre en partenariat avec la ville de Chambly et l'auto-école GIL les auditeurs attentifs se sont vu expliquer avec talent et un certain humour, les subtilités de notre cher code de la route.

L'assemblée générale de la section se déroulera le 4 février à 14h00 salle Camille Desmoulins à Chambly.

SECTION DE LILLE

Responsable de la section de Lille, Jean André WILLAERT

Vous pouvez le contacter au 03 20 50 94 98 mail: jaw.ping@sfr.fr

LES SECTIONS D'ACCUEIL

Les correspondants :

• Section AGSE (Accueil Grand Sud Est) Dominique LEBAT tel : 04 66 58 01 38
Mail : vivi_domi@hotmail.fr

• Section AGO (Accueil Grand Ouest) Eric ROBERT tel: 06 98 02 45 98
Mail: eric-stephane.robert@laposte.net

Pour dialoguer, échanger vos idées au sein de la section AGO, un rappel du blog, le lien est: <http://actp-ago.blog4ever.com/>

**LE BAREME DE LA PERTE DES POINTS (source Sécurité Routière)
LES CAUSES D'INFRACTIONS LES PLUS COURANTES**

1 POINT EN MOINS

Dépassement jusqu'à 20 Km/h de la vitesse maximale autorisée
Chevauchement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue. (Il y a chevauchement lorsque la ligne continue n'est pas franchie par la totalité du véhicule).

2 POINTS EN MOINS

Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 20 et 30 Km/h
Accélération d'un véhicule sur le point d'être dépassé
Circulation ou stationnement sur le terre-plein central d'autoroute
Utilisation d'un téléphone tenu en main
Usage d'un détecteur de radars

3 POINTS EN MOINS

Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 30 et 40 Km/h
Circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée
Dépassement dangereux
Changement important de direction sans que le conducteur se soit assuré que la manœuvre est sans danger pour les autres usagers et sans avoir averti ceux-ci de son intention
Non-respect des distances de sécurité entre véhicules
Arrêt ou stationnement dangereux
Stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation
Non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur
Non-port du casque ou port d'un casque non homologué par le conducteur d'un deux roues immatriculé.

4 POINTS EN MOINS

Dépassement de la vitesse maximale autorisée de 40 Km/h ou plus
Non-respect de la priorité
Non-respect de l'arrêt imposé par le panneau "STOP" ou par le feu rouge fixe ou clignotant
Circulation de nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation
Marche arrière ou demi-tour sur autoroute
Circulation en sens interdit

6 POINTS EN MOINS

Conduite avec un taux d'alcoolémie compris entre 0,5 et 0,79 g/L de sang
Conduite à une vitesse excédant de 50 Km/h ou plus la vitesse maximale autorisée
Récidive de conduite à une vitesse excédant de 50 Km/h ou plus la vitesse maximale autorisée *
Homicide involontaire ou blessures causées involontairement à un tiers et entraînant une incapacité totale de travail *
Conduite avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 0,8 g/L de sang *
Conduite en état d'ivresse manifeste *
Refus de se soumettre aux tests de dépistage d'alcoolémie *
Délit de fuite *
Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, de se soumettre aux vérifications *
Gêne ou entrave à la circulation *
Usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausse déclaration *
Conduite malgré la rétention ou la suspension du permis, ou refus de restitution du permis *
Conduite après consommation de stupéfiants *
Refus de se soumettre aux tests de dépistage de stupéfiants *
Les lignes qui se terminent par des astérisques (*) signifient qu'il s'agit de délits et non de contraventions.

**Réglementation
automobile**

**La présentation du permis
de conduire
doit changer en janvier 2013**

Afin de répondre à la directive européenne sur le permis de conduire renforçant l'harmonisation des règles applicables en la matière, le système national des permis de conduire sera profondément remanié.

L'instauration d'un format unique et sécurisé pour les permis de conduire délivrés dans les vingt-sept pays de l'Union européenne verra le jour à partir du 19 janvier 2013. Les documents prendront la forme d'une carte de crédit, sur laquelle figureront l'état civil du conducteur, une photographie et les droits à conduire. Ce permis comportera également une puce électronique, ainsi qu'une bande de lecture optique, dite MRZ, permettant aux forces de l'ordre de lire l'ensemble des informations après connexion au fichier central. « Les nouveaux conducteurs se verront remettre ce permis dès le 19 janvier 2013, mais il faut savoir que l'ensemble des titres en circulation, soit plus de 40 millions aujourd'hui, devront être renouvelés, avant le 19 janvier 2033. Les automobilistes disposent donc d'une certaine marge. »

Source : ministère de l'Intérieur, Magazine Civique.